

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29436**

Intitulé

Expert(e) informatique et systèmes d'information

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ynov - INGESUP | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de la certification peuvent exercer de nombreux métiers : développeur, directeur informatique, responsable sécurité, responsable administration réseau, chef de projet ...

Ces appellations ne sont pas limitatives. La certification d'Expert(e) Informatique et Systèmes d'Information ouvre à un large panel de fonctions.

Le titulaire de la certification d' « Expert(e) Informatique et Systèmes d'Information » intervient en entreprise, que ce soit en consultation ou au sein même de l'entreprise, dans cinq types d'activités :

Direction du système d'information.

Management des équipes et des projets du SI

Veille et recherche dans le domaine des nouvelles technologies

Définition de l'architecture du système d'information.

Maintien du système d'information en condition opérationnelle.

Les capacités attestées :

Activité n°1 : Direction du Système d'Information (par la suite dénommé SI)

Déterminer le modèle du SI conformément à la politique de l'entreprise

Définir la stratégie du SI

Analyser le contexte d'une entreprise et sa problématique de gestion du SI

Préconiser des solutions de gestion du SI

Développer une stratégie pour veiller à la qualité de l'information

Évaluer l'efficacité des processus du SI afin d'améliorer la qualité et la sécurité de ce dernier

Activité n°2 : Management des équipes et des projets du SI

Appliquer les méthodologies de conduite de projet

Utiliser les outils de gestion de projets

Coordonner une équipe et planifier le travail collectivement et individuellement.

Encadrer les collaborateurs pour veiller à la satisfaction et à l'efficacité des équipes

Faire évoluer les compétences de ses équipes au fur et à mesure des évolutions technologiques pour garantir l'efficacité et le suivi des solutions

Activité n°3 : Veille et recherche dans le domaine des nouvelles technologies

Effectuer une veille sur l'évolution des technologies auprès des éditeurs et des prévisions du secteur (Gartner)

Suivre les évolutions législatives impactant le SI (Sarbanes Oxley, LOPPSI)

Identifier les outils de formation autour des nouvelles technologies

Passer des certifications professionnelles pour justifier de la mise à jour des compétences.

Tester de nouveaux produits ou services pour améliorer l'efficacité opérationnelle

Analyser les apports et les impacts de ces solutions.

Animer une équipe de recherche pour identifier de nouvelles solutions et en définir le champ d'application

Activité n°4 : Définition de l'architecture du SI

Modéliser une architecture SI.

Concevoir l'architecture du SI de l'entreprise

Participer à la définition et à la conception des caractéristiques fonctionnelles d'une application

Appliquer le cycle d'intégration de nouvelles solutions au sein du SI

Déployer l'architecture du SI de l'entreprise

Sélectionner les options techniques les plus adaptés au SI et aux clients/utilisateurs

Identifier les informations des éditeurs concernant les bonnes pratiques à respecter pour leurs produits.

Mettre en place et configurer les solutions du SI dans le respect des bonnes pratiques

Développer, faire évoluer et adapter des applications dans différents langages

Activité n°5 : Maintien du SI en conditions opérationnelles

Mettre en place des engagements de services

Identifier les engagements de services propres à chaque application et solution du SI

Prévenir les problèmes en analysant le SI en permanence pour s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier
 Identifier les problèmes impactant le SI.
 Mettre en place une solution permettant à l'utilisateur de signaler les incidents et leurs impacts fonctionnels
 Traiter les problèmes par la mise en place de méthodologies adaptées

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Par définition, l'Expert Informatique et Systèmes d'Information peut intervenir dans toute organisation disposant d'un système d'information. Toutes les entreprises ont donc besoin de ses compétences, quels que soient leur taille, leur domaine d'activité et leur statut (publiques ou privées).

Cependant, il mettra pleinement ses compétences en œuvre dans les entreprises disposant d'infrastructures informatiques importantes, dans les entreprises spécialisées (opérateurs en télécommunications, FAI, Datacenter, intégrateur...), dans des Sociétés de Conseil en Informatique ou des Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII).

- Ingénieur développement, développeur,
- Ingénieur d'études,
- Chef de projet informatique,
- Responsable administration réseaux et sécurité, administrateur réseaux
- Ingénieur systèmes et réseaux,
- Responsable sécurité des systèmes d'information,
- Consultant en technologie de l'information,
- Ingénieur avant-vente ou commercial,
- Chef d'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1802 : Expertise et support en systèmes d'information
- M1803 : Direction des systèmes d'information
- M1805 : Études et développement informatique
- M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Rapports de stage : Chaque année de son cursus de cinq ans, le candidat doit effectuer une période en entreprise. Durant cette période, ce dernier doit rédiger un rapport de stage .Commentaire de l'activité du stage en première et deuxième année, il est complété par une analyse de l'entreprise et de son contexte en troisième et quatrième année. Le candidat doit également commenter et prendre position par rapport à la stratégie mise en place au sein du SI de l'entreprise d'accueil. Enfin, il doit préciser lorsque cela a pu être le cas, dans quelle mesure il a pu être force de proposition. Dans sa forme ce rapport de stage évolue de cinq pages en première année à 25 puis 30 en troisième et quatrième année.

Mémoire : Un document en annexe détaille les attendus de ce document qui a pour objet de mettre en avant les capacités d'analyse, de synthèse et de positionnement attendu d'un candidat au titre d'Expert(e) Informatique et Systèmes d'Information. Ce mémoire doit être composé de 60 à 80 pages

Projets : Chaque année de son cursus, le candidat est confronté à des sujets de projets mis en place en partenariat avec des entreprises qui accompagnent Ingésup dans sa démarche de professionnalisation. Le niveau de difficulté évolue d'une approche technique dans un premier temps à la gestion d'une équipe et d'un budget, ainsi que d'imprévus qui ponctuent ces projets en fin du cursus avec une alternance des rôles au sein des différents projets.

Projets au sein des laboratoires : Chaque semaine, le candidat passe une journée dans un laboratoire de l'école pour participer à la veille sur les technologies et les réglementations et la transmission des informations à ses pairs. Dans le cadre de ces laboratoires, le candidat peut également participer à des concours nationaux ou internationaux ou il confronte ses compétences techniques, mais également de communication, de gestion (Business Plan) et de management d'équipe telle que l'Imagine Cup. En annexe, un document détaille le fonctionnement de ces laboratoires.

Etudes de cas : Afin de compléter les expériences professionnelles nombreuses qui ponctuent la formation, des études de cas sont mises en place afin de développer la capacité d'analyse du candidat face à des situations réelles ayant été vécues par des entreprises.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | <ul style="list-style-type: none"> • 1 président • 1 membre extérieur employeur • 1 membre extérieur employé • 1 membre interne |
| En contrat d'apprentissage | X | <ul style="list-style-type: none"> • 1 président • 1 membre extérieur employeur • 1 membre extérieur employé • 1 membre interne |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Après un parcours de formation continue | X | | <ul style="list-style-type: none"> • 1 président • 1 membre extérieur employeur • 1 membre extérieur employé • 1 membre interne |
| En contrat de professionnalisation | X | | <ul style="list-style-type: none"> • 1 président • 1 membre extérieur employeur • 1 membre extérieur employé • 1 membre interne |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 | X | | <ul style="list-style-type: none"> • 1 président • 1 membre extérieur employeur • 1 membre extérieur employé • 1 membre interne |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Expert en informatique et systèmes d'information avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) informatique et systèmes d'information" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2020.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en informatique et systèmes d'information" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert informatique et systèmes d'information" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 27 août 2015.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme délivrant la certification professionnelle : Informatique Campus - Infosup

Pour plus d'informations

Statistiques :

150 par an en moyenne

<http://www.ynov.com>

Autres sources d'information :

<http://www.ingesup.com>

Lieu(x) de certification :

Ynov - INGESUP : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Mérignac]

Ynov - INGESUP

4, avenue Neil Armstrong

33700 MERIGNAC

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- AIX Ynov Campus 2 rue Le Corbusier - 13090 Aix-en-Provence
- BORDEAUX Ynov Campus 89 quai des Chartrons - 33300 Bordeaux
- LYON Ynov Campus 27 rue Raoul Servant - 69007 Lyon
- NANTES Ynov Campus 20 bd du Général de Gaulle - CS 46339 - 44263 Nantes Cedex
- PARIS Ynov Campus 12 Rue Anatole France - 92000 Nanterre
- TOULOUSE Ynov Campus 22 impasse Charles Fourier - 31200 Toulouse
- Association 42 - 96 boulevard Bessieres - 75017 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Expert(e) informatique et systèmes d'information